

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 431 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF

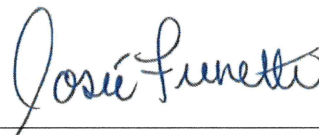
AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le Règlement numéro 431 remplaçant le règlement numéro 387 concernant le traitement des élus municipaux du conseil de la MRC de Portneuf.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 431 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} jour du mois suivant celui de sa publication.

Fait à Cap-Santé, ce 28 octobre 2026.

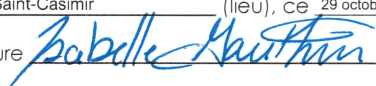


Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Isabelle Gauthier, Directrice générale et greffière-trésorière (nom et titre), de la Municipalité de Saint-Casimir (désignation), certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits suivants :
Municipalité de Saint-Casimir (lieu) situé au 220, boulevard de la Montagne (adresse), le 29 octobre 2026 (date), à 10h30 (heure) et :
www.saint-casimir.com et Facebook de la Municipalité de Saint-Casimir (adresse), le 29 octobre 2026 (date), à 10h30 (heure).

Fait à Saint-Casimir (lieu), ce 29 octobre 2026 (date), à 10h30 (heure).

Signature 

Nom Isabelle Gauthier
Greffier(ère)-trésorier(ère)